

2 C 3 T PACA

S.A.S au capital de 1 040 Euros

**Siège social : 104, traverse de la Malvina
13013 Marseille**

RCS : Marseille 524 156 478

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024 STATUANT SUR UN TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'associée de la société 2 C 3 T PACA, société par actions simplifiée au capital de 1 040 Euros, dont le siège social est situé 104, traverse de la Malvina, 13013 Marseille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° Marseille 524 156 478, s'est réunie audit siège le premier septembre deux mille-vingt-quatre à dix-huit heures sur la convocation qui lui a été adressée par lettre recommandée avec accusé de réception le 15 août 2024, conformément à l'article des statuts.

L'Assemblée est présidée par Madame CHAUTARD Géraldine, présidente non associée.

Le président constate que sont présents :

La Société SARL CE INVEST, propriétaire de toutes les actions composant le capital social de la société, représentée par son président, Monsieur ENEA Christophe,

Le président déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de la présidente :

- un exemplaire de la lettre de convocation à la présente assemblée,
- les accusés de réception des lettres de convocation,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

La présidente indique que ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège social,
- pouvoir donné à la présidente pour accomplir les formalités d'enregistrement, de mise à jour des statuts et de publicité qui résulteront des décisions de la présente assemblée.

Puis elle donne lecture des rapports de la présidence et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, la présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société, à compter du 1^{er} septembre 2024, au : 35bis rue Cité des platanes 13005 Marseille.

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

DEUXIEME RESOLUTION

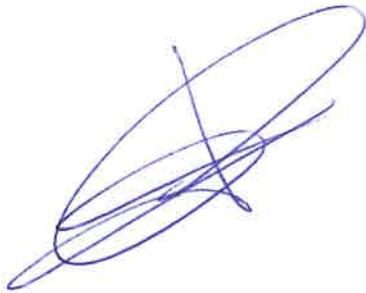
Tous pouvoirs sont donnés à la présidente, à son mandataire et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder à la mise à jour des statuts de la société et à toutes formalités et publicités légales et réglementaires.

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par les associés présents et la nouvelle présidente dont les noms suivent :

**La société SARL CE INVEST,
Associée,
Représentée par son président, Monsieur ENEA Christophe.**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned in the lower-left quadrant of the page.